Message du Secrétaire général pour la Journée internationale de la lutte contre la corruption

9 décembre 2009

La Journée internationale de la lutte contre la corruption, placée cette année sous le thème « Ne laissons pas la corruption tuer le développement », met en lumière l'un des principaux obstacles aux efforts déployés à l'échelle planétaire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les deniers publics dérobés par esprit de lucre sont autant de ressources en moins pour la construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes et d'installations de traitement des eaux. Quant au détournement de l'aide extérieure, pour alimenter des comptes bancaires privés, il sonne le glas de grands projets d'infrastructure. La corruption permet que des médicaments contrefaits ou de mauvaise qualité soient écoulés sur le marché et que des déchets dangereux soient déversés dans des décharges et les océans, et les personnes les plus vulnérables sont celles qui en pâtissent le plus.

La corruption n'est cependant pas une force impersonnelle qui s'impose à nous : elle est le fruit de décisions personnelles, le plus souvent motivées par la cupidité.

Le développement n'est pas le seul à en faire les frais. C'est la corruption qui fausse les résultats des élections. C'est elle aussi qui sape l'état de droit. C'est elle encore qui peut compromettre la sécurité. Enfin, comme nous l'avons constaté au cours de l'année écoulée, elle peut avoir de graves répercussions sur le système financier international.

Fort heureusement, nous avons les moyens de riposter. La Convention des Nations Unies contre la corruption est l'instrument juridique le plus solide dont dispose la communauté internationale pour lutter contre la corruption et assurer le triomphe de l'intégrité. Un nouveau mécanisme, arrêté lors de la Conférence des États parties à la Convention, récemment tenue à Doha, permettra désormais de juger les États à la lumière non plus sur des promesses qu'ils auront faites, mais des actes qu'ils auront posés pour lutter contre la corruption.

Le secteur privé ne devrait pas, en la matière, se laisser devancer par l'État. Les entreprises se doivent elles aussi de prévenir la corruption dans leur sphère d'activité et d'appliquer des procédures intègres d'adjudication et de passation des marchés. J'exhorte le secteur privé à adopter des mesures de lutte contre la corruption qui s'inspirent de la Convention des Nations Unies. Les entreprises, en particulier celles qui adhèrent au dixième principe du Pacte mondial, relatif à la lutte contre la corruption, devraient s'engager à jouer le jeu et à accepter des inspections par leurs pairs pour faire en sorte d'appliquer toutes les mêmes règles.

Nous avons tous un rôle à jouer. En cette Journée internationale de la lutte contre la corruption 2009, je vous exhorte tous à adhérer à la campagne de lutte contre la corruption lancée par l'ONU, en vous rendant sur le site Web www.yournocounts.org. Je vous invite en outre à vous engager à ne jamais accepter ni offrir de rétribution illégale. Si chacun se plie à cette devise, notre monde sera un

Merci de recycler

monde plus honnête – et nous multiplierons nos chances de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.